

PROCÈS-VERBAL DE CLOTURE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le *douze Juin*

A AROMAS

Au siège social de la société ci-après nommée,

La société a pour dénomination : SCI A L'OREE DES BUIS

La société a pour forme : une société civile immobilière

Ayant son siège social : Les Erythrônes, AROMAS (39240)

Au capital de 30 000 EUROS

La société a pour objet :

- L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout droit immobilier et immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- Et plus généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ;

Durée : 99 ans.

Immatriculé le 4 mai 2004 au RCS de LONS LE SAUNIER sous le n°453 442 485.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie PECHENOT, agissant en qualité de gérant.

Est présente :

- Madame Nathalie PECHENOT, demeurant à AROMAS (39240) 14 route du Jura
Née à POITIERS (86) le 1^{er} septembre 1965.

Le quorum est par suite atteint.

Lecture est donnée de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Clôture de la société.

Sont à la disposition des associés, sur le bureau de l'assemblée : les statuts, les documents sus-énoncés, la feuille de présence, les pouvoirs.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

La discussion est ensuite ouverte ; elle est résumée ainsi :

DISSOLUTION

Le projet de dissolution de la société a fait l'objet d'une délibération préalable des membres de la société réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 octobre 2023, régulièrement mentionnée au registre des délibérations de cette société.

Les motifs de la dissolution sont les suivants : **DISSOLUTION ANTICIPEE.**

Cette assemblée régulièrement convoquée et réunissant le quorum requis par les statuts a autorisé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2024 et nommé comme liquidateur Madame Nathalie PECHENOT.



Le siège de la liquidation est fixé à AROMAS (39240) Les Erythrones. Aux termes de la délibération le liquidateur de la société a les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif à l'amiable, acquitter le passif et répartir le solde en numéraire.

Cette dissolution anticipée et la nomination du liquidateur ont fait l'objet d'un avis dans le support d'annonces légales « **LE JURA AGRICOLE** » en date du 29 mars 2024.

Les formalités auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent ont été effectuées, ainsi déclaré.

Aucune opposition ne s'est révélée dans les 30 jours de la publication de la dissolution sur le support d'annonces légales, ainsi déclaré.

LIQUIDATION

La liquidation est intervenue aux termes d'un acte du 3 mai 2024 publié au service de la publicité foncière de LONS LE SAUNIER le 31 mai 2024 volume 2024P numéro 5107.

RESOLUTIONS

Les présentes devront figurer au registre des délibérations de la société.

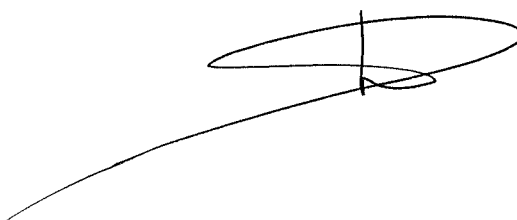
L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Madame Nathalie PECHENOT à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise.

Étant précisé que, s'il y a lieu, le procès-verbal doit être suivi d'une mise à jour des statuts. À défaut, la modification non transcrite dans les statuts sera inopposable aux tiers avec toutes les conséquences que cela entraîne.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président de séance et par les associés présents. L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop with a vertical line through it and a long, sweeping tail extending to the left.